

Le réseau

Une coopérative forestière est une coopérative de travail active dans le secteur de la foresterie.

La *Loi sur les coopératives* définit une coopérative comme étant une personne morale regroupant des personnes ou sociétés qui ont des besoins économiques, sociaux ou culturels communs et qui, en vue de les satisfaire, s'associent pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopérative.

Une coopérative est donc une entreprise appartenant conjointement aux membres qui utilisent ses services. Les coopératives sont classées en quatre types différents :

- Les coopératives de consommateurs comme les coopératives d'habitation ou d'alimentation, les caisses populaires, etc.
- Les coopératives de producteurs comme les coopératives agricoles ou de pêcheurs;
- Les coopératives de travail comme les coopératives forestières;
- Les coopératives de solidarité comme les coopératives de services à domicile.

Une coopérative de travail regroupe exclusivement des personnes physiques qui s'associent pour l'exploitation d'une entreprise dont l'objet est de fournir du travail à ses membres.

Donc, dans une coopérative de travail, les membres sont les travailleurs de la coopérative et celle-ci peut exercer ses activités dans n'importe quel secteur d'activités.

Les activités économiques des coopératives forestières au Québec sont principalement :

- La production de plants forestiers;
- Les travaux de sylviculture comme la préparation de terrain, la plantation d'arbres et l'éclaircie précommerciale;
- La récolte de la matière ligneuse;
- Le transport du bois entre la forêt et les usines de transformation;
- Les transformations primaire et secondaire du bois;
- L'exploitation des produits forestiers non ligneux tels les petits fruits, les plantes médicinales, les plantes comestibles et les produits d'ornementation;
- Les activités techniques telles que la planification forestière, l'établissement de plans quinquennaux et annuels d'intervention, la supervision et la certification des travaux forestiers.

Au Québec, on compte environ 45 coopératives forestières réparties dans toutes les régions à fort pourcentage de forêts publiques. Quarante sont membres de la FQCF. Ces coopératives sont généralement des sous-traitants pour des bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier, qui sont en fait des propriétaires d'usines de transformation.

UN AVENIR
À PRENDRE
EN MAIN



Fédération québécoise
des coopératives forestières

Issues des gens du milieu et enracinées dans leur communauté, les coopératives forestières visent à créer de la richesse par l'aménagement forestier durable des ressources du milieu forestier de leur région et à répartir cette richesse équitablement entre leurs membres, tout en contribuant au patrimoine forestier du Québec et à la vitalité économique de leur région.

UN AVENIR
À **PRENDRE**
EN MAIN



Fédération québécoise
des coopératives forestières